

Commune de
Breux-Jouy

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°3/3
1:2.000

Vu pour être annexé à la délibération du 13/10/2018
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Breux-Jouy,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 24/06/2017
APPROUVÉ LE : 13/10/2018
MODIFIÉ LE : 16/02/2019



Légende

- Élément de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19
- Zone inondable
- Lisière de 50m
- Élément du patrimoine naturel identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (parc et jardin)
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Secteur faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- UA : Zone urbaine - centre bourg de Jouy
- UB : Zone urbaine - tissu pavillonnaire
- UBa : Secteur urbain d'équipement public
- UBb : Secteur urbain d'urbanisation limitée
- UC : Zone urbaine - centre historique de Breux
- 1AU : Zone D'urbanisation future
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel d'équipement public
- Nt : Secteur touristique

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	890 m ²	Equipement public	Commune
ER n°2	443 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°3	398 m ²	Stationnement	Commune
ER n°4	576 m ²	Aire de retournement	Commune
ER n°5	510 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°6	520 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°7	2 982 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°8	218 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°9	247 m ²	Elargissement du trottoir	Commune
ER n°10	920 m ²	Création d'un cheminement doux	Commune
ER n°11	1 671 m ²	Requalification du coeur de bourg	Commune

Éléments du patrimoine bâti et naturel identifiés :

1 : Bâtiment agricole
2 : Maison particulière
3 : Parc
4 : Jardin

